



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pollution lourde liée à l'installation d'une usine Rockwool dans l'Aisne

Question écrite n° 14335

Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet d'implantation d'une usine de laine de roche extrêmement polluante dans le Soissonnais. Si la rénovation thermique des bâtiments est un pilier de la bifurcation écologique, ce juste combat ne doit pas devenir le prétexte à la mise en place de projets en réalité dangereux pour la santé et pour l'environnement. L'usine Rockwool qui doit s'installer sur les communes de Courmelles et Ploisy dans l'Aisne est extrêmement décriée par les habitants mais aussi par la communauté scientifique qui pointent les risques sanitaires importants liés aux rejets atmosphériques de cette usine. 135 médecins ont à ce jour signé un manifeste dénonçant les risques sanitaires. Chacune des étapes du projet va à contre-courant de l'urgence écologique. Tout d'abord, la construction même de l'usine occasionnera l'imperméabilisation de 10 hectares de terres agricoles ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. En fonctionnement, avec 197 GWh de consommation électrique par an, à elle seule, l'usine consommera le double des 30 000 habitants de la ville de Soissons. Par ailleurs, selon les estimations l'usine émettra directement plus de 22 000 tonnes de CO2 par an et 950 tonnes de polluants atmosphériques toxiques dont un certain nombre sont cancérigènes. L'usine Rockwool deviendrait ainsi une des 10 usines les plus polluantes de France (en particulier pour les émissions de phénols, de formaldéhyde et d'ammoniac), au grand dam des 50 000 habitants du Soissonnais en grande partie opposés au projet. De plus, la production de laine de roche occasionnera une forte tension sur les réseaux d'eau, déjà mis en difficulté chaque année. Les habitants de Courmelles se sont prononcés à 96 % contre ce projet d'usine. Une pétition a recueilli 19 676 signatures. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à l'issue de l'enquête publique fin 2020. 5 recours juridiques sont en cours portés par des associations mais aussi par des communes. Sous couvert de création d'emploi, cette usine dont l'installation est désapprouvée y compris par le maire de la commune de Courmelles et une partie des communes riveraines, ne répond pas aux besoins des habitants, ouverts à des projets alternatifs plus respectueux de l'environnement et producteurs d'emplois. Le territoire de l'Aisne est en effet propice au développement d'alternatives écologiques pour l'isolation telles que le chanvre, la paille, la cellulose ou le recyclage de coton. Outre le déni de démocratie engendré par ce projet et ses répercussions environnementales lourdes, il est à noter que l'entreprise Rockwool est accusée par l'Ukraine de complicité avec la Russie en raison de ses activités constantes en Russie et de ses contrats avec le pouvoir russe et des agences de défense. Il est nécessaire d'être extrêmement vigilants. Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle souhaite savoir si le Gouvernement cautionne l'installation de cette usine dans le Soissonnais.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Rousseau](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14335

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 342

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)